

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 17 juillet 2020 à 18 h 00, en mairie de Lons, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM HORROD, VILLEDIEU, DALEAS, GERMAIN, SIMON,, PANSIER-SOUCAZE, ARBERET, SARTHOU, BIASON, ZINT, BLEAU, MÉSSÉGUÉ, BLANC, GUIET, LEPREUX, RODRIGUEZ, POIREL (arrivée à 18h10), TRILLAUD, BELLOCQ, MIEYAA, MAZILIÉ, BOURDET, GARCIA, FOUQUET, BENETEAU, MOLINA, BONNET

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame THIEUX-MORA a donné procuration à Monsieur Le Maire
- Monsieur MOUSIS a donné procuration à Monsieur VILLEDIEU
- Monsieur DO COUTO a donné procuration à Madame SIMON
- Monsieur CHAGOT a donné procuration à Madame MÉSSÉGUÉ

Absent(s) excusé(s) :

- Monsieur CATALOGNE

Secrétaire de séance : Eve MAZILIÉ

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A la demande de Monsieur BOURDET, Monsieur le Maire donne des précisions sur trois recours contentieux: un pour des dégradations à la plaine des sports et deux autres relatifs à des autorisations d'urbanisme.

Débat sur le rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) portant sur les comptes et la gestion de la commune depuis 2014.

Monsieur le Maire indique que la commune a fait l'objet d'un examen de sa gestion pour la période courant depuis le 1^{er} janvier 2014.

Il indique que la commune a eu communication du rapport d'observations définitives le 10 juin dernier et que conformément à la loi, sa communication est inscrite à l'ordre du jour de la 1^{ère} séance qui suit. Il annonce que ce contrôle a porté prioritairement sur la fiabilité de l'information budgétaire et comptable de la collectivité ainsi que sur l'analyse de sa situation financière. Il se félicite que la CRC n'ait relevé « aucune difficulté de gestion majeure ». De même, il note que la CRC caractérise la commune de Lons par sa « situation financière solide ». Elle souligne aussi que la commune dispose de nombreux équipements, un effort d'investissement supérieur à l'effort moyen des communes de la même strate démographique, la robustesse de sa capacité d'autofinancement. Pour autant, elle formule onze recommandations, qui concernent des points très précis, relevant parfois de la technique comptable. Monsieur le Maire indique qu'il veillera bien sûr à respecter ces recommandations, même si celle relative à la valorisation des mises à disposition de locaux aux associations lui semble trop complexe à mettre en œuvre. En conclusion, Monsieur le Maire se félicite de ce rapport qui est très positif.

Monsieur BOURDET note lui aussi qu'il n'y a pas de difficultés de gestion majeure et que la situation financière est bonne, principalement selon lui grâce aux zones d'activités et à la hausse des rentrées fiscales. Il remercie les services municipaux pour le travail accompli dans le cadre de ce contrôle et en particulier le service financier. Concernant la recommandation relative à la valorisation des mises à disposition de locaux aux associations, il estime qu'elle serait utile pour la lisibilité de la gestion du

tissu associatif de la commune. Plus largement, il pense que les recommandations de la CRC apporteront plus de «respiration démocratique».

Monsieur le Maire revient sur la recommandation relative au débat annuel sur les formations suivies par les élus ; il explique que ce débat ne s'est tenu qu'une fois lors du précédent mandat car très peu de formations ont été demandées par les élus. Il rappelle le droit à la formation des élus locaux et la riche offre de formation, notamment celle de l'association des maires.

En ce qui concerne la recommandation relative à l'obligation de deux points d'actualité annuels par les délégués des structures intercommunales, il note que la matière est bien souvent insuffisante, et notamment pour le syndicat intercommunal de service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et le Syndicat d'énergie des Pyrénées-atlantiques (SDEPA).

Madame MOLINA souhaite des précisions sur trois recours déposés par des agents à l'encontre de la commune et qui apparaissent dans le rapport d'observation de la CRC.

Il est répondu qu'un recours concerne un assistant d'enseignement de l'école de musique qui contestait une mission qui lui a été confiée ; le tribunal administratif a rejeté sa requête et l'intéressé a fait appel devant la cour administrative d'appel. L'autre recours concerne une personne qui devait être recrutée par le Centre Communal d'Action Sociale et qui conteste que ce recrutement ne se soit pas confirmé ; la commune et le CCAS ont obtenu gain de cause. Le dernier recours concerne un agent qui contestait le remboursement à la commune d'un trop perçu au titre de son invalidité. L'intéressé a finalement retiré son recours.

1- Subventions 2020 aux associations

Monsieur le Maire rappelle le travail mené dans les différentes commissions municipales mais aussi le contexte particulier de crise sanitaire qui perturbe l'activité et les projets de beaucoup d'associations.

Monsieur BOURDET souligne que les propositions cette année de subventions aux associations sont tout à fait correctes. Il préconise néanmoins de réfléchir à des aides complémentaires, de toute nature ; il cite l'exemple d'actions de communication telles que la diffusion de films promotionnels sur les associations.

Il propose aussi de réunir en début d'année les trésoriers des associations afin de les accompagner dans l'établissement des dossiers de demandes de subventions.

Monsieur le Maire rappelle son projet de « journée du bénévolat » qui comporterait un temps dédié aux conseils et aides aux associations. Il cite l'exemple de l'aide à la constitution des dossiers de demandes de subventions qui sont parfois incorrectement complétés. Il précise que la mise en œuvre de ce projet est confié à Monsieur DO COUTO.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur VILLEDIEU a récemment rencontré un certain nombre de clubs et qu'il a eu l'occasion d'échanger sur des pistes d'amélioration. Pour autant, monsieur le Maire rappelle bien que la commune ne saurait s'immiscer dans les choix internes des associations. Il tient aussi à remercier et féliciter les bénévoles des associations lonsoises.

Monsieur VILLEDIEU indique qu'il a constaté le peu de relations de certains clubs avec leurs comités départementaux ou régionaux respectifs. Il pense que ce lien serait pourtant fort utile pour accompagner certains clubs dans leur gestion mais aussi leurs projets.

Adopté à l'unanimité.

2- Subvention à l'association Lonski au titre de la saison 2020-2021

Adopté à l'unanimité.

3- Attribution des marchés publics relatifs à l'aménagement de trottoirs et chaussées

A la demande de Monsieur BOURDET, il est précisé les voies concernées :

Lot 1 - trottoirs : impasse du Penin, boulevard Farman, impasse du Laou, chemin de Luzan, allée du Bois de Lons, placette Ayguelade, avenue de Pau, rue Rebèque, placette Montjoie, chemin du Pont Long, allée Cezanne, rue de Sully, avenue Clair Matin,

Lot 2 - chaussées : rue des sternes, chemin Barraqué, allée du Pesqué, rue du Hameau du Luy, rue du Bosquet, rue des Violettes, rue de Sully, allée de Navarre, rue du Cazala, avenue Clair Matin.

Adopté à l'unanimité.

4- Attribution du marché public relatif à l'entretien, la maintenance et la réparation des installations thermiques de l'ensemble des bâtiments communaux

Adopté à l'unanimité

5- Attribution des marchés de transports d'enfants et d'adultes en deux lots

Adopté à l'unanimité.

6- Acquisition d'une parcelle de 2 772m² près du Gave de Pau classée « espace naturel sensible »

Adopté à l'unanimité.

7- Acquisition d'un véhicule appartenant à l'EHPAD de Lons

Monsieur BOURDET demande si ce véhicule est aménagé « Personne à Mobilité Réduite (PMR) ».

Monsieur le Maire confirme qu'il le sera suite à quelques aménagements intérieurs.

Adopté à l'unanimité.

8- Atelier-jeunes d'août

Adopté à l'unanimité.

9- Approbation du compte de résultats 2019 du centre social

Adopté à l'unanimité.

10- Approbation du Budget Primitif 2020 du centre social

Adopté à l'unanimité.

11- Remboursement d'un trop prélevé pour une famille fréquentant la crèche Perlic Petite Enfance

Adopté à l'unanimité.

12- Désaffectation et déclassement d'un pont élévateur du domaine public de la commune

Adopté à l'unanimité.

13- Tarifs de mise à disposition des installations municipales

Monsieur le Maire précise que la salle de convivialité pourra être mise à disposition à compter du 15 août prochain si les contraintes sanitaires ne changent pas.

Adopté à l'unanimité.

14- Affectation des dépenses au compte « fêtes et cérémonie »

Adopté à l'unanimité.

15- Régularisation du solde de comptes

Adopté à l'unanimité.

16- report d'une autorisation d'ouverture dominicale des commerces

Adopté à l'unanimité.

17- Désignation de monsieur le Maire comme représentant de la commune à la Société Pau Béarn Pyrénées Restauration

Adopté à l'unanimité.

18- composition de la commission communale des impôts directs

32 noms sont proposés à l'administration fiscale qui retiendra au final 8 titulaires et 8 suppléants:

- **Titulaires** : Bernadette MAURIN, Christian NOMPEIX, Claude SIMON, Jean-louis MAURAND, Jocelyne GUILHEMOTONIA, Pierre REMY, Gabriel LOUDET, Claude BAREILLE, Marie CASTERAN, Bernard MENJOT, Jocelyne MARION, Etienne BARREIX, Jocelyne CARMOUZE, Annie BRUNET, Simone LAFONT, Henri BETHEROUS

- **Suppléants** : André PANOFF, Jean-Marc ARBERET, Jean-Paul REGALDI, Philippe BOUHYER, Nathalie CASSAGNERE, Colette DUFAU, Jean CAMPANELLA, Micheline SANCHEZ, Julien BACHOUÉ, Alain ESTOQUIE, Jocelyne SUBERVIE, Armand MORA, Matthieu DARMANA, Martine CORNUAU-LAFOURCADE, Roger LESCASSE, Laurent MARCERON.

Adopté à l'unanimité.

19- Règlement des cimetières lonsois

Adopté à l'unanimité.

20- Tarification des spectacles pour la saison culturelle 2020-2021

Monsieur le Maire se félicite tout d'abord de la qualité et de l'eccléctisme de la prochaine saison. Il propose le maintien des tarifs de l'an passé. Il précise que des spectacles annulés ces derniers mois ont été intégrés à la prochaine saison. Il indique aussi que si la crise sanitaire devait entraîner de nouvelles annulations de spectacles, le versement d'un dédommagement financier à des artistes serait peut être à envisager.

Madame MOLINA souhaite savoir pourquoi les personnes handicapées ne sont pas concernées par les tarifs réduits.

Il est indiqué que ces tarifs réduits ont toujours été conditionnés à Lons aux ressources de l'utilisateur.

Monsieur le Maire indique avoir récemment eu une demande similaire d'un ancien combattant et que cette même réponse lui a été apportée.

Madame MOLINA fait remarquer que dans des lieux tels que les cinémas une tarification préférentielle est appliquée aux personnes handicapées.

Monsieur le Maire propose de faire un état des lieux des pratiques dans les espaces culturels et de mettre à l'étude la question.

Adopté à l'unanimité.

21- Créations et suppression d'emplois au sein de l'école de musique

Adopté à l'unanimité.

22- Evolution des conditions de mises en œuvre du télétravail au sein de la collectivité

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée par monsieur le Maire à 19 h 25.
